

**BOURSE D'ÉPIDÉMIOLOGIE ET DE PRÉVENTION CARDIOVASCULAIRE
de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE
Année 2008**

La Fédération Française de Cardiologie attribuera une bourse de 15 300 €.

Ces bourses seront attribuées à des candidats :

- Interne inscrit au DES de pathologie cardio-vasculaire ou au DESC de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique
- CCA ou attaché ancien CCA
- PH
- PHU ou MCU-PH

La demande de candidature sera accompagnée de :

- Un curriculum vitae avec la liste des publications ;
- Projet de recherche (5 pages maximum) précisant :
 - Le thème du projet
 - L'objectif du projet
 - L'état des connaissances sur le sujet étudié
 - Le plan expérimental, le lieu, la durée de la recherche
 - Un plan de financement du projet avec les devis correspondant à la demande de financement par la Fédération Française de Cardiologie
 - L'avis favorable d'un Comité Consultatif de Protection des Personnes dans la Recherche biomédicale (CCPPRB)
- Une lettre de recommandation du chef de service responsable de l'étude projetée, présentant le candidat, ses projets d'avenir, et ses perspectives d'intégration dans un service de pathologie cardio-vasculaire ou de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique
- L'engagement sur l'honneur du candidat à mentionner l'aide de la Fédération Française de Cardiologie dans tout travail réalisé grâce à cette bourse.

Les dossiers de candidature, en 14 exemplaires, devront impérativement parvenir à la MAISON DU CŒUR/FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE avant le 2 mai 2008.

Les dossiers seront examinés par les membres de la commission mixte d'aide à la recherche de la Maison du Cœur.

Une première dotation sera versée dès l'acceptation du projet (moitié du montant de la Bourse). Le solde sera versé 6 mois plus tard dès réception d'un rapport précisant l'état d'avancement des travaux et de l'avis motivé du chef de service responsable de l'étude. Ce rapport devra être adressé, en format Word ou pdf, par courrier électronique, à la Maison du Cœur.

Pour toute information, pour envoyer votre demande ou vos rapports :
Maison du Cœur/Fédération Française de Cardiologie – 5 Rue des Colonnes du Trône – 75012 PARIS
Tél : 01 44 90 83 87 : Tonine Bellini
e-mail : tonine.bellini@fedecardio.com

**BOURSES D'ETUDES A L'ETRANGER
de la FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE
Année 2008**

La Fédération Française de Cardiologie attribuera des bourses de 30 000 € chacune.

L'objectif de ces bourses est de permettre un stage à l'étranger d'une durée d'un an dans un laboratoire ou un service reconnu pour ses qualités de formation. Cette bourse pourra être renouvelée une fois l'année suivante, en suivant une procédure de soumission de novo dans laquelle le candidat soulignera l'état d'avancement du projet en cours et joindra l'avis motivé du chef de service ou du responsable du laboratoire d'accueil.

Ces bourses seront attribuées à des candidats de nationalité française en poste dans des services de pathologie cardio-vasculaire ou de chirurgie cardio-vasculaire :

- Internes DES de pathologie cardio-vasculaire ou DESC de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique
- CCA ou attachés anciens CCA
- PH
- PHU ou MCU-PH

La demande de candidature sera accompagnée de :

- Un curriculum vitae avec la liste des publications
- Une description des motivations du candidat pour la recherche et de ses précédentes démarches vers la recherche (2 pages maximum)
- Un projet de recherche dans le service ou laboratoire d'accueil précisant clairement le rôle du candidat dans ce projet (3 pages maximum)
- Une lettre de recommandation d'un chef de service clinicien présentant le candidat, ses projets d'avenir et ses perspectives d'intégration dans un service de pathologie cardio-vasculaire ou de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique
- Une lettre d'acceptation du chef de service ou du responsable du laboratoire d'accueil
- L'engagement sur l'honneur du candidat à ne pas accepter concomitamment une autre bourse d'étude
- L'engagement sur l'honneur du candidat à mentionner l'aide de la Fédération Française de Cardiologie dans tout travail réalisé grâce à cette bourse et à faire parvenir à la Fédération Française de Cardiologie une copie de toute publication issue de ce travail.

Les dossiers de candidature, en 14 exemplaires, devront impérativement parvenir à la Maison du Cœur/Fédération Française de Cardiologie avant le 2 mai 2008.

Les dossiers seront examinés par les membres de la commission mixte d'aide à la recherche de la Maison du Cœur.

Une première dotation sera versée 3 mois avant le début du stage (moitié du montant de la bourse). Le solde sera versé 6 mois après le début du stage dès réception d'un rapport précisant l'état d'avancement des travaux et de l'avis motivé du directeur de stage. Ce rapport devra être adressé, en format Word ou pdf, par courrier électronique, à la Maison du Cœur.

Pour toute information, pour envoyer votre demande ou vos rapports :
Maison du Cœur/Fédération Française de Cardiologie – 5 rue des Colonnes du Trône, 75012 PARIS
Tél : 01 44 90 83 87 : Tonine BELLINI
e-mail : tonine.bellini@fedecardio.com

**BOURSES DE DOCTORAT ES SCIENCES
de la FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE
Année 2008**

La Fédération Française de Cardiologie attribuera des bourses de 18 300 € chacune.

L'objectif de ces bourses est de permettre de financer un stage d'une durée d'un an dans un laboratoire de recherche dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat en sciences. Cette bourse pourra être renouvelée une fois l'année suivante, en suivant une procédure de soumission *de novo* dans laquelle le candidat soulignera l'état d'avancement de ses travaux de thèse et joindra l'avis motivé du directeur de thèse.

Ces bourses seront attribuées à des candidats de nationalité française, titulaires d'un DEA/M2, en poste dans des services de pathologie cardio-vasculaire ou de chirurgie cardio-vasculaire :

- Internes DES de pathologie cardio-vasculaire ou DESC de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique
- CCA
- PH
- PHU ou MCU-PH

La demande de candidature sera accompagnée de :

- Un curriculum vitae avec la liste des publications
- Une description des motivations du candidat pour la recherche et de ses précédentes démarches vers la recherche (2 pages maximum)
- Un résumé du mémoire du M2 (1 page)
- Un projet de recherche dans le laboratoire d'accueil précisant clairement le rôle du candidat dans ce projet (3 pages maximum)
- Une lettre de recommandation d'un chef de service clinicien présentant le candidat, ses projets d'avenir, et ses perspectives d'intégration dans un service de pathologie cardio-vasculaire ou de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique
- Une lettre du responsable de l'école doctorale attestant l'engagement du candidat dans la filière du 3ème cycle (ou, à défaut, la photocopie du certificat d'inscription en thèse de sciences)
- Une lettre du directeur de thèse présentant le candidat, l'objet et l'état de sa recherche
- L'engagement sur l'honneur du candidat à ne pas accepter concomitamment une autre bourse d'étude
- L'engagement sur l'honneur du candidat à mentionner l'aide de la Fédération Française de Cardiologie dans tout travail réalisé grâce à cette bourse et à faire parvenir à la Fédération Française de Cardiologie une copie de toute publication issue de ce travail, ainsi qu'une copie du mémoire de thèse

Les dossiers de candidature, en 14 exemplaires, devront impérativement parvenir à la Maison du Cœur/Fédération Française de Cardiologie, avant le 2 mai 2008.

Les dossiers seront examinés par les membres de la commission mixte d'aide à la recherche de la Maison du Cœur.

Une première dotation sera versée dès l'acceptation du projet (moitié du montant de la bourse). Le solde sera versé 6 mois après le début du stage dès réception d'un rapport précisant l'état d'avancement des travaux et de l'avis motivé du directeur de thèse. Ce rapport sera adressé, en format Word ou pdf, par courrier électronique, à la Maison du Cœur.

Pour toute information, pour envoyer votre demande ou vos rapports :
Maison du Cœur/Fédération Française de Cardiologie – 5 Rue des Colonnes du Trône – 75012 PARIS
Tél : 01 44 90 83 87 : Tonine Bellini
e-mail : tonine.bellini@fedecardio.com

**BOURSES DE MASTER (M2)
de la FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE
Année 2008**

La Fédération Française de Cardiologie attribuera des bourses de 16 500 € chacune.

Ces bourses seront attribuées à des candidats :

Ces bourses seront attribuées à des candidats de nationalité française en poste dans des services de pathologie cardio-vasculaire ou de chirurgie cardio-vasculaire :

- Interne inscrits au DES de pathologie cardio-vasculaire ou au DESC de chirurgie cardiovasculaire et thoracique
- CCA ou anciens CCA ayant été en poste il y a moins de 2 ans

La demande de candidature sera accompagnée de :

- Un curriculum vitae avec la liste des publications
- Une description des motivations du candidat pour la recherche et de ses précédentes démarches vers la recherche (2 pages maximum)
- Un projet de recherche dans le laboratoire d'accueil précisant clairement le rôle du candidat dans ce projet (3 pages maximum)
- Une lettre de recommandation d'un chef de service clinicien présentant le candidat, ses projets d'avenir et ses perspectives d'intégration dans un service de pathologie cardio-vasculaire ou de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique
- Une lettre du responsable de l'enseignement du M2 attestant l'engagement du candidat dans la filière du 3^{ème} cycle
- Une lettre du responsable du laboratoire où sera réalisé le stage pratique de recherche attestant l'accueil du candidat dans son laboratoire
- L'engagement sur l'honneur du candidat à ne pas accepter concomitamment une autre bourse d'étude et à ne pas bénéficier de l'année-recherche
- L'engagement sur l'honneur du candidat à mentionner l'aide de la Fédération Française de Cardiologie dans tout travail réalisé grâce à cette bourse et à faire parvenir à la Fédération Française de Cardiologie une copie de toute publication issue de ce travail ainsi qu'une copie du mémoire de M2

Les dossiers de candidature, en 14 exemplaires, devront impérativement parvenir à la Maison du Cœur/Fédération Française de Cardiologie avant le 2 mai 2008

Les dossiers seront examinés par les membres de la commission mixte d'aide à la recherche de la Maison du Cœur.

Une première dotation sera versée dès l'acceptation du projet (moitié du montant de la bourse). Le solde sera versé 6 mois après le début du stage dès réception d'un rapport précisant l'état d'avancement des travaux et de l'avis motivé du directeur de stage. Ce rapport devra être adressé, en format Word ou pdf, par courrier électronique, à la Maison du Cœur.

Pour toute information, pour envoyer votre demande ou vos rapports :
Maison du Cœur/Fédération Française de Cardiologie – 5 Rue des Colonnes du Trône – 75012 PARIS
Tél : 01 44 90 83 87 : Tonine Bellini
e-mail : tonine.bellini@fedecardio.com